

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 8 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURNEZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Mitan Vendéen de Bournezeau, sous la présidence de Madame le Maire, Louissette BILLAUDEAU.

DATE DE LA CONVOCATION : 3 septembre 2020

PRÉSENTS : L. BILLAUDEAU, J. AUBINEAU, L. BOURGEOIS, J. DEBORDE, I. ZOUBAIRI, C. RINEAU, M. BROCHARD, D. GOINEAU, F. CHARRIER, G. SICOT, M. GILBERT, C. JACQUEMART, A. PELON, B. VINCENT, D. CHARNEAU, J. BELAUD, A. BITEAUD, V. MERCIER, A. BAUDET, T. BALLETT, J.-C. CHATAIGNER, T. DESSOIT.

EXCUSÉE - POUVOIR : A.-M. DAVIEAU a donné pouvoir à D. CHARNEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : J. BELAUD.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal transmis aux conseillers :

Ordre du jour :

1. **Information des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations de signature**
2. **Adoption du compte-rendu de la séance du 22 juillet 2020**
3. **Comptes rendus des commissions**
 - Commission « Restauration scolaire » du 24 août 2020
4. **Finances**
 - Subventions aux associations
5. **Domaine et patrimoine**
 - Immeuble 3 avenue du Moulin - Bail de location
 - Marchés publics - Extension de l'accueil de loisirs : avenants
6. **Urbanisme**
 - Avis sur demande d'enregistrement d'une usine de fabrication de ciment décarboné de la SA Hoffman Green Cement Technologies
7. **Ressources Humaines**
 - Ouverture de postes
8. **Questions diverses**

Retrait de l'ordre du jour :

- Implantation d'un poste de transformation de courant électrique – signature d'une convention de mise à disposition (terrain propriété de la commune)

Approuvé à l'unanimité.

1. Information des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations de signature

Madame le Maire présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil Municipal :

Date de signature	N° décision	Objet	
30/06/2020	DM/2020.39	Demandes de subventions au titre de l'étude de faisabilité et programmation relative au site de l'ancien château	Coût estimatif des travaux : 92 310 € HT Total des subventions demandées : 30 917,50 € Reste à la charge de la Commune : 61 392,50 €
17/07/2020	DM/2020.40	Virement de crédit – Frais d'acquisition d'un bien immobilier avenue du Moulin	Montant : 3 364,39 €, du chapitre 020 à l'opération 97 "réserves foncières"
20/07/2020	DM/2020.41	Réalisation d'une inspection détaillée de la passerelle du Servant	Montant : 1 085 € HT CEREMA (49136 Les Ponts de Cé)
20/07/2020	DM/2020.42	Acquisition de 4 ordinateurs portables - site de l'école publique	Montant : 2 820 € HT Dynamips (85000 La Roche-sur-Yon)
20/07/2020	DM/2020.43	Formation PEMP - habilitation nacelle pour 2 agents	- Montant formation : 900 € HT BFS (85700 Sèvremont) - Montant location nacelles : 560,47 € HT VLOK (85210 Sainte Hermine)
21/07/2020	DM/2020.44	Virement de crédit – acquisition de 4 ordinateurs portables école publique « la courte échelle »	Montant : 1 242 €, du chapitre 020 à l'opération 129 "école publique"
27/07/2020	DM/2020.45	Travaux pour la réparation de l'absidiole en ardoises de l'église de St Vincent Puymaufrais	Montant : 10 383,13 € HT COUTANT (79700 Mauléon)
28/07/2020	DM/2020.46	Prestation de services pour l'entretien du terrain d'honneur	Montant : 3 646,15 € HT GUY LIMOGE (85 Oulmes)
28/07/2020	DM/2020.47	Prestation de services pour l'entretien du terrain d'entraînement	Montant : 2 600 € HT GUY LIMOGE (85 Oulmes)
28/07/2020	DM/2020.48	Demandes de subventions au titre de l'aménagement de l'entrée de bourg route de Chantonnay	Coût estimatif des travaux : 116 041 € HT Total des subventions demandées : 92 832,80 € Reste à la charge de la Commune : 23 208,20 €
28/07/2020	DM/2020.49	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 19 avenue du Moulin (AB 391)
28/07/2020	DM/2020.50	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 29 rue de l'Abbaye (D 619)
28/07/2020	DM/2020.51	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 1 rue des Colonies (AB 355, AB 356, AB 58, AB 59, AB 60)
28/07/2020	DM/2020.52	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 2 impasse de la Maisonnette (AC 386, AC 387, AC 388, AC 389, AC 409, AC 410)
28/07/2020	DM/2020.53	Renonciation au droit de préemption urbain	Terrain (échange) : 4 rue de la Miltière (AC 858, AC 775)
28/07/2020	DM/2020.54	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 6 place du Commerce (AC 252, AC 253, AC 254, AC 255, AC 716)
28/07/2020	DM/2020.55	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 4 impasse de la Lune (ZM 265)
30/07/2020	DM/2020.56	Prestation de services pour la réalisation d'études préliminaires et avant-projet des réseaux EP et EU	Montant : 3 000 € HT SAET (85000 La Roche-sur-Yon)
31/07/2020	DM/2020.57	Prestations de services pour la réalisation d'une étude d'avant-projet de l'aménagement de la rue de la Doulaye	Montant : 3 500 € HT ASCLV (85000 La Roche sur Yon)
05/08/2020	DM/2020.58	Virement de crédit – Etudes de faisabilité et programmation de deux sites : mairie et vieux château	Montant : 15 602 €, du chapitre 020 à l'opération 100 "vieux château"
24/08/2020	DM/2020.59	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 50 avenue du Moulin (ZL 42 B, ZL 234 B)
24/08/2020	DM/2020.60	Renonciation au droit de préemption urbain	Terrain : 50 avenue du Moulin (ZL 234 A, ZL 42 A, ZL 234 B)
28/08/2020	DM/2020.61	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 6 rue de la Gare (D 491)
28/08/2020	DM/2020.62	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 29 rue Principale, St Vincent Puymaufrais (AD 111, AD 112, AD 133, AD 134)
28/08/2020	DM/2020.63	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 37 rue de la Gare (ZL 139p)
28/08/2020	DM/2020.64	Renonciation au droit de préemption urbain	Terrain : 37 rue de la Gare (ZL 139p)

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 22 juillet 2020

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

3. Comptes rendus des commissions

✓ Commission « Restauration scolaire » du 24 août 2020

Le compte rendu est approuvé.

[Arrivée à 20h25 de Dominique GOINEAU.]

4. Finances

✓ Subventions aux associations

Vu la délibération 20.052 du 4 mars 2020 accordant les subventions aux associations (hors scolaires) au titre de l'année 2020 ;

Considérant que la subvention de 1 000 € prévue pour l'association Bournezeau Sports Mécaniques (BSM) n'a pas été versée en raison de l'épidémie du Covid-19, il convient d'ajuster la somme à hauteur de 466,80 € ;

Considérant que la subvention demandée par la Compagnie la Folie de l'Ange n'a pas été attribuée en raison de l'absence de présidence dans le bureau de l'association, celui-ci étant à nouveau réélu, il convient de voter le montant à hauteur de 300 € ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ces demandes de subvention.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ D'attribuer une subvention à l'association Bournezeau Sports Mécanique (BSM) au titre de l'année 2020, à hauteur de 466,80 € ;
- ◆ D'attribuer une subvention à la Compagnie la Folie de l'Ange au titre de l'année 2020, à hauteur de 300 € ;
- ◆ D'inscrire les dépenses afférentes au budget 2020 ;
- ◆ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- ◆ De charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

5. Domaine et patrimoine

✓ Immeuble 3 avenue du Moulin (Meunier) - Mise en location

Vu l'acquisition par la Commune de l'immeuble sis 3 avenue du Moulin à Bournezeau.

Considérant que cet immeuble est vacant et qu'il peut être mis en location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ De mettre en location le rez-de-chaussée de l'immeuble sis 3 avenue du Moulin à Bournezeau par période d'une année, renouvelable par reconduction expresse.
- ◆ De fixer le loyer mensuel à 100 €, celui-ci étant révisé annuellement par indexation automatique en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires.
- ◆ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

✓ Marchés publics - Extension de l'accueil de loisirs : avenants

Vu la délibération n°19.47 du Conseil Municipal du 28 mars 2019 approuvant le projet d'extension de l'accueil de loisirs au stade de la phase Avant-Projet Définitif (APD) et arrêtant l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux ;

Vu le marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique (avis de publicité publié sur la plateforme marchés-sécurisés le 7 mai 2019 et paru le 10 mai 2019 dans Ouest France) ;

Vu la délibération n°19-85 du Conseil Municipal du 26 juin 2019 attribuant notamment dans le cadre du marché relatif aux travaux d'extension de l'accueil de loisirs le lot 1 terrassement-vrd à l'entreprise Alain TP (St Prouant) pour 47.457,12 € HT, le lot 6 menuiseries intérieures bois à Menuiseries Biaud (Bournezeau) pour 11.468,70 € HT et le lot 11 électricité à Bernard Associés (la Ferrière) pour 18.886,78 € HT ;

Vu la délibération n°20-93 du Conseil Municipal du 30 juin 2020 approuvant la réalisation d'un avenant pour le lot 1 terrassement-vrd à hauteur de 317,25 € HT ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire pour le lot 1 terrassement-vrd de réaliser des reprises sur le réseau eaux pluviales et de supprimer des marches. Cette prestation s'élève à 731,68 € HT ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire pour le lot 6 menuiseries intérieures bois de fournir des clefs supplémentaires. Cette prestation s'élève à 59,80 € HT ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire pour le lot 11 électricité de réaliser une modification du coffret coupure chaufferie et une reprise du câblage relatif à l'éclairage du bloc sanitaires. Cette prestation s'élève à 774,60 € HT ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ D'approuver la modification du marché comme énoncé ci-dessus ;
- ♦ D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer les avenants pour le lot 1 terrassement-vrd à hauteur de 731,68 € HT, pour le lot 6 menuiseries intérieures bois à hauteur de 59,80 € HT, pour le lot 11 électricité à hauteur de 774,60 € HT.

6. Urbanisme

✓ Avis sur demande d'enregistrement d'une usine de fabrication de ciment décarboné de la SA Hoffman Green Cement Technologies

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la procédure d'enregistrement du Code de l'Environnement et selon laquelle le Conseil Municipal de sa Commune est amené à émettre un avis sur les projets qui concernent les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ;

Considérant la demande présentée par la SA HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES pour construire une usine de fabrication de ciment décarboné (usine H2) ;

La demande au titre des installations classées pour la protection de l'environnement de la SA HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES est exposée aux membres du Conseil Municipal qui ont également été destinataires d'une notice explicative de synthèse adressée avec la convocation.

La société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES souhaite construire une 2^{ème} usine de fabrication de ciment décarboné, sur le Vendéopôle Vendée Centre. Cette usine complètera le process industriel du bâtiment existant (usine H1 présente au nord de la parcelle).

Le projet consiste en la construction d'une tour de mélange/expédition, et d'un bâtiment associé, pour la fabrication de ciment décarboné sur un nouveau site, avec une capacité de production envisagée de 250 000 tonnes de ciment par an. Le projet sera composé de 2 parties : un bâtiment de 1 351 m² comprenant une zone bureau de 511 m² et un atelier de stockage de 840 m², et une tour de process de 283 m² d'une hauteur de 70 mètres.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Abstentions : 2.

- D'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement d'une usine de fabrication de ciment décarboné

7. Ressources Humaines

✓ Ouverture de postes

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Elle précise également que la délibération doit indiquer les grades correspondant aux emplois créés et/ou supprimés ainsi que le motif invoqué, la nature des fonctions et le niveau de recrutement.

Afin de recruter des agents au Service Technique, Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante afin de permettre le recrutement sur le grade ci-dessous. Madame le Maire est chargée de recruter les agents affectés à ces postes.

Affectation	Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail hebdomadaire	Ouverture / fermeture
Service Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	35 H	Ouverture poste
Service Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	35 H	Ouverture poste
Service Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	35 H	Ouverture poste

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ De modifier comme indiqué ci-dessus le tableau des effectifs ;
- ◆ De procéder à l'ouverture des postes du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux tels que précisé ci-dessus ;
- ◆ De prévoir les crédits nécessaires au budget communal ;
- ◆ De donner pouvoir à Madame le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

8. Questions diverses

- ✓ La participation des habitants aux comités municipaux est limitée à 3 comités.
- ✓ Prochain Conseil Municipal le Lundi 19 Octobre à 20h.
(Sinon habituellement le Conseil Municipal est tous les 2^{èmes} mardis du mois.)

Fin de la séance à : 22 H.

Affiché le : 11 SEP. 2020

Le Secrétaire de Séance,



Jérôme BELAUD



Le Maire,



Louisette BILLAudeau

